

M. le Président de la Commission d'enquête

SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE
de la région Nord Pas de Calais

AVIS DU GROUPE EUROPE ECOLOGIE - LES VERTS DE RONCHIN

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Nous notons positivement l'initiative des acteurs régionaux pour relever le challenge de la rédaction d'un SRCAE. Ces acteurs ont été réactifs et ils ont permis de proposer un contenu relativement complet et exhaustif des enjeux de la lutte contre le changement climatique.

Nous observons d'autres points positifs :

- Les volets abordés vont bien au-delà de ceux obligatoires inscrits dans la loi, en effet les acteurs ne se sont pas limités dans le SRCAE Nord Pas de Calais aux émissions de Gaz à effet de Serre directes (celles émises à partir du territoire régional), mais mettent en avant des propositions sur les émissions de GES indirectes, (celles émises lors de la fabrication, le transport de produits consommés par la population nordiste pour satisfaire ses besoins, qu'elles proviennent du territoire ou en dehors) qui représentent plus de 50 % du total . Ce qui en fait un schéma largement plus ambitieux et complet pour relever le défi d'une politique efficace de lutte contre le changement climatique.

- Le SRCAE se décline en nombreux secteurs émetteurs de GES et n'a pas oublié des secteurs comme l'aménagement du territoire, les modes de production et de consommations, l'agriculture. De plus, nous avons remarqué qu'ils sont positionnés en premier dans l'ordre de présentation ce qui est symbolique de l'importance que l'on leur accorde.

- Le SRCAE est décliné en orientations pour lesquelles un objectif chiffré est mentionné quasi systématiquement. Ce point apparaît stratégique car il permettra une évaluation quantitative indispensable pour une prise de conscience collective de l'ampleur des enjeux et des objectifs 2020 dans un premier temps et 2050.

Malgré ces avancées d'ensemble, nous regrettons néanmoins plusieurs lacunes dans cette version du SRCAE et énonçons quelques points de vigilance.

- Si le secteur des nouveaux modes de production et de consommations est abordé, encore faut-il se donner des moyens pour atteindre des objectifs sur ce volet ? Hors, aucun début de proposition n'est évoqué dans le document. Nous pouvons nous attendre à aucun résultat significatif dans ce domaine si le SRCAE ne propose pas des outils concrets de mobilisation des citoyens. Sur ce point, il reste très décevant.
- Cette proposition de contenu SRCAE reste un document strictement technique qui essaie de répondre à des objectifs de « 3 x 20 » pour 2020 et de « facteur 4 » pour 2050. Hors, nous constatons la difficulté d'atteindre les premiers et l'impossibilité d'atteindre les seconds sans remettre en cause le modèle de développement, le modèle économique d'aujourd'hui et la nécessité cruciale de repenser en profondeur nos modes de vie et de consommations. Ce que le document s'y refuse.

Ce n'est pas une simple inflexion qui est nécessaire mais une véritable révolution culturelle. Cette prise en conscience n'apparaît pas pour l'instant dans le contenu de ce SRCAE.

- Le SRCAE énonce des objectifs 2020 qui ne doivent pas être perçus comme des limites, il faudra encore faire mieux pour préparer la trajectoire vers 2050.
- Le SRCAE n'est pas une perspective « Facteur 4 » pour l'instant, l'exercice n'est pas, de ce point de vue, à la hauteur des enjeux.

Ces limites devront être levées lors des travaux d'actualisation dans les prochaines années. Dans ce cadre, des nouveaux modes de production et de consommations devront être confortés, crédibilisés. Même chose pour le volet « occupation des sols » qui devra se traduire de façon concrète au travers des SCOT et des PLU.

Certains sujets mériteraient d'être développés à une autre ampleur : réseau de chaleur, géothermie, éolien maritime, puits de carbone que constitue le développement des espaces forestiers par exemple.

- Enfin, un volet est complètement occulté : la sortie du nucléaire.

En effet, le défi de nos sociétés sera de trouver une réponse aux changements climatiques mais également de ne plus avoir recours à l'énergie fissile. Le SRCAE ne peut faire comme si la catastrophe de Fukushima n'avait pas existé.

La transition énergétique doit être recherchée à l'échelle française et doit avoir une transcription dans le SRCAE régional.

L'énergie nucléaire ne doit pas apparaître comme la bouée de sauvetage de notre société en matière énergétique, hors, dans ce SRCAE, l'électricité d'origine nucléaire apparaît facilitée par l'intermédiaire du développement des pompes à chaleur par exemple.

- Conclusion :

Même si cette version du SRCAE qui nous est proposée apparaît comme une première étape intéressante vers les objectifs de 2020, elle montre d'importantes lacunes par rapport au « Facteur 4 » de 2050.

Des améliorations concrètes devront lui être apportées en développant la réflexion et des propositions en terme de modes de production et de consommation, en terme de politique agricole, en terme d'occupation des sols en autres. Le SRCAE devra proposer des outils pour entrainer la société vers des choix désirables, vers une transformation du tissu économique, en lien avec le développement d'emplois locaux.